

Créer une SCOP en Agriculture : une solution pour s'installer ou transmettre ?

Cédants, paysans actifs ou porteurs de projet



NEW

Vous hésitez à vous lancer ?

Vous voulez en connaître les intérêts?

Vous vous questionnez sur le rapport au capital et à la protection sociale ? Vous voulez connaître les freins liés à la reconnaissance des SCOP ?



- Date : 25 janvier 2022
- Lieu : Maison de Courcelles, Saint Loup Sur Aujon

Programme :

- Comprendre les enjeux de la transmission en milieu agricole
- Connaître et maîtriser le régime juridique d'une SCOP et ses principales différences avec les formes sociétaires les plus pratiquées en agriculture (GAEC et EARL)
- Connaître, maîtriser les intérêts de la SCOP et évaluer la faisabilité de ce statut pour sa propre ferme ou son propre projet d'installation.
- Connaître et maîtriser les freins de la mise en place des SCOP en agriculture et évaluer la faisabilité de ce statut pour sa propre ferme ou son propre projet d'installation.



Repas : à la charge du stagiaire.

> Les intervenant·es

- **Mathieu Lersteau**, salarié-associé de « La ferme de Belêtre », SCOP depuis novembre 2016
- **Marie-Madeleine Maucourt**, Directrice URSCOP Grand Est
- **Ariane Walaszek**, formatrice

> Contact et informations

Ariane Walaszek, responsable de stage

Tél. 06.12.40.45.48

Mail : ardeargrandest@gmail.com

Adresse postale :

Maison de l'Agriculture
26, rue du 109^e R.I.
52000 CHAUMONT

> Informations pratiques

Public : Agriculteurs et agricultrices (cédant et en activité) et porteurs de projet



Pré-requis : aucun

Frais pédagogiques : 300 €, dont à votre charge :

- Stagiaire éligible vivea : 100 €
- Stagiaire non éligible vivea, adhérent à l'ARDEAR : 100 €.
- Stagiaire non éligible vivea, non adhérent à l'ARDEAR : 300 €.

Si vous rencontrez des difficultés financières, merci de nous contacter.

En participant à cette formation, vous pourrez bénéficier d'un crédit d'impôt au titre de la formation des chef-fes d'entreprise.

Autres coûts à prévoir : le repas est à la charge du stagiaire.



Méthodes pédagogiques : Méthode active basée sur l'échange de pratiques, le questionnement et la synthèse des acquis.

Mode de validation : Délivrance d'une attestation de formation.

Lieu : Maison de Courcelles, 7 Rue Pierre Devignon, 52210 Saint-Loup-sur-Aujon

Conditions sanitaires : Concernant les conditions sanitaires d'accès, pour cette salle/ce lieu, le respect des gestes barrières sera suffisant.

Conditions générales de service et règlement sur :

https://www.agriculturepaysanne.org/IMG/pdf/conditions_generales_de_service.pdf

> Accessibilité



Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble nos possibilités d'adaptation.

> **Inscription :** Remplissez le formulaire d'inscription en cliquant [ICI](#).

Stage limité à 15 personnes.

Formation à l'initiative de :



En partenariat avec :



Avec le soutien financier de :

